



Aux administrés de St-Gingolph, citoyennes, citoyens et entreprises.

Nous vous informons que dorénavant l'accès à la **déchetterie** ne pourra être possible qu'au moyen d'une carte nominative que vous pourrez obtenir auprès de l'administration communale en présentant une pièce d'identité. La carte restera incessible. L'entrée en vigueur est arrêtée au **1^{er} novembre 2022**.

En cas de renseignements complémentaires, le bureau communal se tient à votre disposition.

Nous vous remercions de votre compréhension.